



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRÊTÉ N°175/2024
du 16/10/2024**

**Portant modification temporaire du stationnement à hauteur du 5 au
7 route de Lyon**

Nomenclature	6-1 – Liberté publique et pouvoir de police
--------------	---

Le Maire de BRIVES-CHARENSAC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2213-1 et L2212-2

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8,

VU l'arrêté municipal du 30 novembre 2005 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement à BRIVES-CHARENSAC,

Vu la demande en date du 15 octobre 2024 formulée par l'entreprise ITS afin de procéder à des travaux de livraison du DAB de l'agence bancaire crédit Agricole de Brives-Charensac sis 11 Route de Lyon 43700 BRIVES-CHARENSAC.

ARRÊTE

Article 1

Dans le cadre des travaux de livraison du distributeur automatique de billets de l'agence bancaire Crédit Agricole sis n°11 Route de Lyon, l'entreprise ITS est autorisée à stationner sur les 4 emplacements situés au droit de l'agence à hauteur 5 au 7 route de Lyon.

Article 2

Période : **le mercredi 6 novembre 2024 de 7h00 à 14h00.**

Passé ce délais le stationnement du camion devra se faire sur le parking P.L. de la place Blanche jusqu'à la fin d'intervention.

Article 3

Le véhicule devra être pré-signalé, l'installation devra permettre la libre circulation des piétons et des automobilistes, la signalisation correspondante sera mise en place par les soins de l'entreprise ITS.

Deux panneaux interdisant le stationnement seront mis à disposition, l'installation de ces derniers devra être effectuée 48h avant la livraison. La signalisation correspondante sera mise en place par les soins de la Police Municipale de Brives-Charensac.

Article 4

Le droit des tiers est préservé.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Police Nationale
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal
- L'entreprise ITS (adm@transports-its.fr)
- Monsieur BOUCHET Mickaël directeur des services techniques (mickael.bouchet@brives-charensac.fr)
- La police municipale de Brives Charensac (daniel.gential@brives-charensac.fr)

Fait à Brives- Charensac, 16 octobre 2024

Le Maire,
Gilles DELABRE



Le Maire ,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification